

PLAN DE PASSATION DE MARCHÉS - VERSION SIMPLIFIÉE

Pays / Organe d'Exécution :	REPUBLIQUE TUNISIENNE/Direction Générale des Ponts et Chaussées (DGPC)/Unité BAD
Nom du Projet/Programme :	Projet de Modernisation des Infrastructures Routières-Phase 2 (PMIRII)
Numéro du Prêt/Don :	BAD 2000200005201

PLAN DE PASSATION DE MARCHÉS - VERSION SIMPLIFIÉE												
Système de passation de marchés*	Numéro du Package	Description du Package	Catégorie ~	Coût Estimatif (UC)**	Mode de Passation de Marchés	Contrôle et Audit - Examen de la Banque (Préalable /à Postérieur)***	Date de publication de l'AAO	Date de clôture/Date d'ouverture des offres ou propositions	Date d'attribution du contrat	Montant du contrat (insérer la monnaie) *+	Date d'achèvement du contrat	Commentaires pour l'exécution du contrat
Système Tunisien de Passation des Marchés-Décret 2014-1039 du 13 Mars 2014	T-AOI-1	Travaux de réhabilitation de 138 km de routes classées (Routes Régionales et Locales) à réaliser dans 3 gouvernorats répartis en 4 lots -Première Tranche	Travaux	24015,56	AOO	Audit	30-juin-22	19-août-22	26-oct.-22		15-sept.-24	
Système Tunisien de Passation des Marchés-Décret 2014-1039 du 13 Mars 2014	T-AOI-2	Travaux de réhabilitation de 92,6 km de routes classées (Routes Régionales) -Deuxième Tranche	Travaux	15390,85	AOO	Audit	3-avr.-23	23-mai-23	31-juil.-23		7-janv.-26	
Méthodes et procédures de la Banque	T-AOI-3	Travaux de mise en 2x2 voies de la RN2 entre Enfidha et Kairouan	Travaux	35501,24	AOO	Préalable	14-déc.-22	1-févr.-23	11-mai-23		25-déc.-25	
Coût Total				74907,65								

- * Insérer le système ou le régime de passation de marché utilisé pour la transaction de passation de marché dans le cadre du projet (PMPs du SPME, de la Banque ou de Tierce Partie)
- ~ Indiquer les Biens, les Travaux, les Services autres que les Services de Consultant, les Services de Consultants
- ** Coût total du Package, du lot ou de la transaction de passation de marché en UC figurant dans le REP
- *** Indiquer la modalité de contrôle - Audit des acquisitions dans le cadre du SPME / Examen préalable / Examen a posteriori
- *+ Indiquer la monnaie du contrat